

**La concurrence vient des patrons,
pas des frontières**

Salarié-e-s
pour être
égaux, unis
et forts

OUI

**à la libre circulation
des personnes**



**Syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs**

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3
tél : 022 818 03 00 - www.syndicat.ch - sit@sit-syndicat.ch

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) est entrée en vigueur en 2004. Le 8 février 2009, le peuple suisse se prononcera sur deux sous-questions : voulons-nous garder l'accord de libre circulation actuel, et acceptons-nous son élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie (tout en précisant que des mesures de contingentement existeront quelques temps pour ces deux pays) ? En cas de refus, l'UE dénoncera sûrement tous les accords bilatéraux conclus.

Le SIT appelle à voter OUI pour les raisons suivantes :

La libre circulation, c'est moins de statuts précaires

Le SIT défend l'ensemble des salarié-e-s de Genève, quelle que soit leur nationalité. **Pour beaucoup d'entre eux-elles, la libre circulation a amené de meilleurs droits et une suppression d'inégalités criantes.**

C'est ainsi qu'a été supprimé le honteux statut de saisonnier, qui forçait au chômage trois mois par an et interdisait toute vie familiale. Même si à Genève ce statut avait de fait été abandonné dans la plupart des secteurs. Le SIT, qui a toujours combattu ce statut, s'en réjouit.

D'autres catégories de travailleurs étrangers ont également bénéficié de la nouvelle situation, puisque les permis C et les frontaliers peuvent dorénavant changer d'employeur et de secteur professionnel sans limitation.

Ce n'est pas bénéfique seulement pour eux, mais pour l'ensemble des salarié-e-s : cette meilleure sécurité leur permet d'être moins dépendants face à leur employeur, et leur offre donc la possibilité de se battre ... et de pratiquer la sur-enchère !

C'est de meilleurs droits pour toutes et tous.

S'il est possible qu'à l'entrée en Suisse des salarié-e-s acceptent des salaires un peu plus bas pour décrocher un travail, ils vont se dépêcher d'en changer pour en obtenir une meilleure, mieux rémunérée. Cela leur était autrefois interdit.

Enfin, les Suisses bénéficient aussi de la libre circulation, puisqu'ils peuvent aller travailler à l'étranger, ou y faire leurs études.

Y a -t-il eu afflux de salarié-e-s étrangers-ères ?

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation il n'y a pas eu – contrairement à certaines craintes – d'afflux massif de population étrangère.

Alors qu'il n'est plus possible de refuser un permis de travail pour un-e salarié-e venant de l'UE, on a constaté en Suisse et à Genève une quasi-stagnation de l'immigration.

Si le nombre de frontaliers a augmenté, c'est compensé par une baisse d'immigration européenne. Cela signifie que des salarié-e-s habitant la région remplacent celles/ceux venant de plus loin.

On a vu, lors de l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans l'UE dans les années 1980, que le mouvement migra-

toire ne croissait pas. Il permettait au contraire un développement des pays les plus pauvres et réduisait l'émigration en venant. Il en a été de même pour les pays de l'Europe de l'Est en 2004

La libre circulation étendue

ne signifie donc pas une immigration massive en provenance de ces pays.

D'ailleurs, pour venir travailler en Suisse, et surtout à Genève, il faut en payer le prix : se loger, payer les assurances sociales ...

Y a-t-il eu des abus, de la sous-enchère salariale ?

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation, **il n'y a eu ni plus ni moins d'abus qu'auparavant**, puisque les patrons ont toujours joué les catégories de salarié-e-s les unes contre les autres, hommes contre femmes, Suisses contre étrangers. La sous-enchère salariale existe depuis que le salariat existe.

Mais, avec la libre circulation, da-

vantage de contrôles ont eu lieu, et c'est pourquoi davantage de problèmes ont été rendus publics. Les instruments aux mains des organes de contrôle tripartites et des syndicats permettent de réprimer ces abus.

Le SIT s'engage avec les salarié-e-s pour combattre encore et toujours tout abus salarial.

Et le chômage ?

Tous les chiffres montrent que le chômage n'a pas augmenté à Genève depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation. Genève a toujours connu un plus haut taux de chômage que le reste de la Suisse à cause principalement de sa structure économique.

Les salarié-e-s venu-e-s en Suisse sont généralement d'un haut ni-

veau de qualification, et n'ont donc pas entraîné de pressions dans les secteurs et les qualifications où le risque de chômage est le plus grand.

Rapprocher Genève de l'Europe et de sa région ne peut être que bénéfique pour son économie et les emplois.

La concurrence, c'est les patrons ... pas les frontières

On entend dire que la libre circulation a pour conséquence la concurrence entre salarié-e-s. Comme si la concurrence n'avait pas été créée par le patronat et utilisé par lui de toute éternité !

De tous temps, les employeurs ont utilisé les travailleurs et les travailleuses les un-e-s contre les autres pour faire des pressions

sur les salaires et les conditions de travail.

L'égalité de droits (pas tous encore ...) peut et doit déboucher sur un intérêt de l'ensemble des salarié-e-s.

Davantage d'égalité dans les statuts empêche que les travailleurs-euses soient mis en concurrence.

Seule l'unité dans la lutte permet de défendre ses intérêts

C'est en mobilisant à partir des lieux de travail l'ensemble des salarié-e-s que l'action syndicale trouve sa force. Il faut donc renforcer les droits syndicaux sur les lieux de travail et protéger les travailleurs-euses contre les licenciements.

Toutes les avancées sociales ont été dues à la lutte des mouvements sociaux - et particulièrement syndicaux, elles ont été imposées sans attendre la bonne volonté du patronat ou de l'État.

Le SIT se bat et continuera à se battre sur le terrain pour combattre les abus en faisant encore davantage de contrôles, pour défendre, améliorer et renforcer les conventions collectives de travail.

Cette lutte passe aussi par le terrain politique notamment en ce qui concerne la protection contre les licenciements de chacun-e mais en particulier des militant-e-s syndicaux-ales, et également pour établir un salaire minimum au niveau légal.

Cette mobilisation ne peut se fonder que sur la solidarité et contre toute tentative de diviser entre eux (en utilisant des arguments xénophobes) les travailleuses et les travailleurs.

Le SIT est et restera internationaliste. Accepter la libre circulation permet de mieux sceller l'unité dans une défense commune et conjointe des droits des salarié-e-s. A l'inverse, la refuser ne limitera pas les abus, et ne donnera pas de moyen pour les combattre.

Sans ses membres, sans les salarié-e-s, un syndicat n'est rien

Pour celles et ceux qui auraient des craintes, il faut rappeler que **la seule garantie contre la précarisation de son emploi et de son revenu est la lutte collective**, telle que la proposent

les syndicats.

Un syndicat n'est pas un service social : il n'est fort que par ses membres qui le composent, décident de sa ligne et se battent sur les lieux de travail.

Voilà pourquoi il faut voter et faites voter OUI le 8 février à la libre circulation des personnes !

Contre les abus salariaux : calculer son salaire !

Pour combattre les abus et la sous-enchère salariale, un bon moyen est d'abord de mesurer si son salaire est correct par rapport aux salaires généralement pratiqués. On peut le faire sur le site internet de l'Etat (ou avec l'aide du SIT) :

www.geneve.ch/ogmt/calculateur/welcome.asp

Si votre salaire ne vous paraît pas "juste" passez donc ensuite au SIT.